

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

No. \_\_\_\_\_

G/SECRET/HS02/BGR/1  
4 juin 2002

(02-3079)

Original: anglais

## MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002

### Communication de la documentation

#### *Liste CXXXIX - Bulgarie*

La Mission permanente de la Bulgarie a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 29 avril 2002.

En attendant l'examen, par les autorités compétentes de l'OMC, de la décision portant octroi de la dérogation concernant l'introduction des modifications du Système harmonisé 2002 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC et suite à la demande faite par la République de Bulgarie d'être incluse dans la décision portant dérogation (lettre n° CTO-0002 du 17 avril 2002 adressée au Président du Comité de l'accès aux marchés), j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la documentation d'accompagnement<sup>1</sup> de la République de Bulgarie, conformément au document WT/L/407.

Des exemplaires de la documentation susmentionnée sont disponibles sous **forme électronique** à la page d'accueil des Membres de l'OMC (<http://members.wto.org/>, aller sur Ressources disponibles à l'OMC, puis sur Listes concernant l'accès aux marchés pour les marchandises (connexion), enfin sur Système harmonisé (SH) 02); et sur **support papier** auprès de la Division de l'accès aux marchés (Mme D. Wood, bureau 3142).

<sup>1</sup> En anglais seulement.